



HAL
open science

L'adjectif verbal d'obligation en grec ancien : quelques particularités modales

Camille Denizot

► **To cite this version:**

Camille Denizot. L'adjectif verbal d'obligation en grec ancien : quelques particularités modales. Catherine Filippi-Deswelle. Quinze études de cas sur les modalités linguistiques / Fifteen Case Studies on Types of Linguistic Modalities, 6, Publications électroniques de l'ERAC, pp.43-63, 2019, Epilogos, 978-2-919501-07-6. halshs-03824131

HAL Id: halshs-03824131

<https://shs.hal.science/halshs-03824131v1>

Submitted on 20 Jul 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 1

L'adjectif verbal d'obligation en grec ancien : quelques particularités modales¹

Camille DENIZOT
Université de Paris-Nanterre
ArScAn, UMR 7041

Pour exprimer la modalité déontique, le grec de l'époque classique disposait de plusieurs types de prédicats. Pour l'expression lexicale de la modalité déontique, deux verbes sont principalement employés : $\chi\rho\eta$, ancien substantif employé avec une valeur prédicative et partiellement intégré à un paradigme verbal sur le plan morphologique, repose sur l'idée d'utilité et d'adéquation ; $\delta\epsilon\iota$ est l'emploi impersonnel d'un verbe signifiant « manquer ». Tous deux se traduisent usuellement par « il faut » ou « on doit »². À ces expressions lexicales de la modalité déontique, il faut ajouter une expression morphologique de l'obligation, l'adjectif verbal en $-\tau\acute{\epsilon}\omicron\varsigma$ ³. Cette formation apparaît pour la première fois après les poèmes homériques et ne devient d'un emploi fréquent qu'à l'époque classique, particulièrement chez certains auteurs (Xénophon et Platon en font ainsi un usage abondant).

1. Je tiens à remercier Catherine Filippi-Deswelle pour m'avoir invitée à me joindre à cette publication, ainsi qu'Emmanuel Dupraz et Claire Le Feuvre pour leurs remarques sur une première version de cet article. Mes plus vifs remerciements vont également à Alain Christol qui m'a fait profiter de remarques et de compléments inspirés par un travail encore inédit.

2. Sur ces deux verbes et sur leurs emplois, voir entre autres Goodell (1914), Redard (1953), Bernadete (1965), Ruiz Yamuza (2008).

3. Dans un article que nous n'avons malheureusement pas pu consulter, Díaz de Cerio Díez (1997) se propose d'établir dans quel environnement et sous quelles conditions l'adjectif verbal d'obligation est employé chez Aristophane par contraste avec les autres formes déontiques. Notons que les deux phénomènes que nous étudions dans ce travail ne sont pas attestés chez Aristophane.

Dans cette étude, nous souhaitons souligner deux particularités peu remarquées de cette forme, toutes deux liées à la modalité. L'une concerne la possibilité rare de trouver l'adjectif verbal d'obligation avec la négation non assertive μή, alors que la très grande majorité des occurrences négatives comporte la négation assertive οὐ. L'autre est liée à l'emploi au potentiel de cet adjectif verbal d'obligation : dans ces énoncés, se pose la question de la combinaison entre la modalité aléthique du potentiel et la modalité déontique de l'adjectif verbal. Il nous semble que ces deux particularités peu fréquentes sont révélatrices du fonctionnement de la modalité déontique dans l'adjectif verbal d'obligation, comme nous le discuterons après avoir brièvement présenté ses caractéristiques morphologiques et syntaxiques.

1. L'ADJECTIF VERBAL D'OBLIGATION EN GREC ANCIEN

Cette section n'a d'autre but que de présenter succinctement les principales caractéristiques de cette formation sur le plan morphologique et syntaxique, et fournit donc un très bref état de la question sur ces points, afin d'éclairer la discussion des sections 2 et 3.

1.1. Sur le plan morphologique

Le grec ancien dispose à l'époque classique de deux adjectifs verbaux ; l'un pourvu du suffixe -τος exprime la possibilité, l'autre muni du suffixe -τέος exprime l'obligation, la nécessité. Ces formes adjectivales du verbe se fléchissent en cas, genre et nombre. L'origine du suffixe -τέος est débattue : même si d'autres langues indo-européennes anciennes connaissent l'existence de formations adjectivales sur base verbale pourvues d'un sens d'obligation, le suffixe lui-même est isolé et pourrait être une innovation interne au grec ancien⁴. L'adjectif verbal se forme sur un thème verbal distinct des thèmes verbaux aspectuels du verbe (ce qui conduit à des homonymies entre le thème de l'adjectif verbal et, selon les cas, à l'un des trois thèmes verbaux aspectuels, le présent, l'aoriste ou le futur⁵). Les

4. En dernier lieu Willi (2009). Celui-ci voit dans cette formation du grec un ancien infinitif, ce qui expliquerait selon lui la prédominance des emplois impersonnels. Cette explication surestime cependant l'importance des constructions à l'accusatif (cf. infra 1.2).

5. Comme nous l'indique A. Christol, l'adjectif verbal en -τέος se forme sur le degré zéro du thème verbal, sauf dans les racines lourdes où le degré zéro et le degré plein

oppositions aspectuelles sont donc neutralisées dans cette formation, tout comme les oppositions de diathèse, puisque des verbes morphologiquement actifs, moyens ou passifs peuvent former des adjectifs verbaux d'obligation⁶.

1.2. Sur le plan syntaxique

Ces adjectifs verbaux peuvent être employés de façon personnelle, en fonction d'attribut, ou de façon impersonnelle ; dans ce dernier cas, c'est la forme du neutre, au singulier voire au pluriel, qui est retenue, la copule étant souvent omise⁷. La question de la répartition entre formes personnelles ou formes impersonnelles, comme entre formes impersonnelles au neutre singulier ou formes au neutre pluriel, est loin d'être résolue. Il est cependant notable que tous ces emplois sont clairement prédicatifs. Comme le souligne Bishop (1899) ces adjectifs verbaux n'ont pas de comparatifs ou de superlatifs (contrairement aux adjectifs verbaux en -τος) (1899, p. 6) ; même en emploi personnel, ils ne sont jamais intégrés au syntagme nominal avec lequel ils s'accordent et ont toujours une valeur prédicative (1899, p. 7) ; les compléments des verbes employés à l'adjectif verbal d'obligation sont au cas attendu par la structure argumentale du verbe concerné (1899, p. 18-20) ; ces adjectifs verbaux peuvent régir toutes sortes de propositions subordonnées (1899, p. 130-138).

L'expression normale de la personne concernée par la réalisation du procès est au datif, comme le montre l'exemple (1) :

(1) Hérodote, 8. 142. 22 : ὑμῖν δὲ οὐ ποιητέα « Et vous ne devez pas le faire »⁸

ὑμῖν	δὲ	οὐ	ποιητέα
« vous » (datif)	« et »	négation assertive	« faire » + adjectif verbal (neutre pluriel) ⁹

ont un même schéma rythmique. Dans ces verbes, le thème de futur a pu jouer un rôle en faveur du degré plein ; voir en particulier Christol (2000).

6. Voir Bishop (1899, p. 5-6).

7. Sur tous ces points, voir Bishop (1899) : sur la répartition entre constructions personnelles et impersonnelles (p. 11-15, ainsi que Goodwin (1897, § 920), Schwyzer et Debrunner (1958, p. 409-410), Poultney (1963, p. 374), sur l'emploi du neutre pluriel (p. 121-129, ainsi que Gildersleeve 1900, § 37), sur la présence et la forme de la copule (p. 248-251).

8. Toutes les traductions sont des traductions personnelles.

9. Le signe « + » de nos gloses signifie qu'il s'agit d'une forme synthétique que l'on peut décrire en distinguant plusieurs éléments.

Cette construction est tout à fait comparable à celle du gérondif latin, qui emploie également le datif pour cette construction ; elle se distingue de la construction des verbes d'obligation $\delta\epsilon\acute{\iota}$ et $\chi\omicron\rho\eta$ qui se construisent normalement avec un *Accusativus cum Infinitivo*. L'équivalent de l'exemple (1) serait avec l'un de ces verbes d'obligation, l'exemple (2), que nous fabriquons et que nous exprimons sous une forme positive :

(2) $\delta\epsilon\acute{\iota}$ δὲ ὑμᾶς ταῦτα ποιεῖν / ποιῆσαι : « et il faut que vous le fassiez »

$\delta\epsilon\acute{\iota}$	δὲ	ὑμᾶς	ταῦτα	ποιεῖν / ποιῆσαι
« il faut »	« et »	« vous » (accusatif)	démonstratif (accusatif neutre pluriel)	« faire » (infinitif présent/ aoriste)

La plupart des travaux qui traitent de l'adjectif verbal d'obligation en grec mentionnent la possibilité que l'accusatif soit employé à la place du datif attendu¹⁰. Cet emploi apparenterait l'adjectif verbal d'obligation à un verbe de plein exercice, à un lexème verbal d'obligation comme $\delta\epsilon\acute{\iota}$. En fait, Christol (1994) a montré que cet emploi de l'accusatif au lieu du datif attendu était extrêmement rare pour la personne concernée par l'obligation, mais pouvait impliquer un participe apposé (datif de la personne concernée et accusatif du participe apposé pouvant même se côtoyer dans le même énoncé) : il s'agirait donc moins de l'indice d'un fonctionnement pleinement verbal de l'adjectif verbal que d'une anomalie syntaxique explicable par la présence sous-jacente d'un équivalent sémantique (en l'occurrence les verbes d'obligation comme $\delta\epsilon\acute{\iota}$ ou $\chi\omicron\rho\eta$). De tels accords pour le sens sont un phénomène connu par ailleurs en grec ancien.

Ainsi, l'adjectif verbal d'obligation unit un thème verbal et un suffixe d'obligation, de façon à constituer de façon synthétique une forme prédicative, qui n'a cependant pas toutes les caractéristiques syntaxiques des verbes d'obligation correspondants. La forme négative de l'adjectif verbal d'obligation mérite quelques précisions.

10. Goodwin (1897, § 923), Bishop (1899, p. 241-246), Kühner et Gerth (1904, § 427), Schwyzer et Debrunner (1958, p. 410).

2. EMPLOI DE L'ADJECTIF VERBAL AVEC LA NÉGATION NON ASSERTIVE (Μῆ)

2.1. Position du problème

Le grec ancien dispose de deux négations, une négation assertive οὐ et une négation non assertive μή. Comme on le voit dans l'exemple (1), c'est la négation assertive qui est employée avec l'adjectif verbal d'obligation. Les contre-exemples sont extrêmement rares : Bishop (1899, p. 9-10) en cite seulement trois¹¹, alors que son travail repose sur l'examen de centaines d'occurrences. Un examen du T.L.G. permet d'ajouter trois autres occurrences¹². Sur ces six occurrences deux peuvent être rejetées pour des raisons d'établissement de texte¹³, trois autres s'expliquent aisément par le contexte syntaxique¹⁴. Nous reviendrons sur le contre-exemple qui subsiste, mais on admettra qu'il est extrêmement rare de trouver la négation non assertive devant l'adjectif verbal d'obligation¹⁵.

Bien que la négation assertive ne se rencontre presque pas devant l'adjectif verbal d'obligation, on la trouve dans les disjonctions, comme dans l'exemple (3)¹⁶.

11. Platon, *Gorgias* 512e1, *République* 535a4 ; Eschine, *Lettre* 11.13.9.

12. Théognis, *Élégies* 1.689 ; Xénophon, *Cyropédie* 4.2.40.2 ; Platon, *Phèdre* 272b4.

13. Platon, *Gorgias*, 512e1 et *République*, 535a4. Fait révélateur, la négation μή n'est même pas retenue par les éditions de référence.

14. En Platon, *Phèdre* 272b4, la négation est une correction, les manuscrits ayant ἢ (« ou bien ») ; mais même si on admet la négation, celle-ci ne porte pas sur l'adjectif verbal mais seulement sur un satellite adverbial (μή ἄλλως πως « non de quelque autre manière » répondant à οὕτως « ainsi »). En Eschine, *Lettre* 11.13.9, la négation non assertive μηδέν est le pronom indéfini *objet* de l'adjectif verbal et sa valeur non assertive s'explique parce qu'il est sous la portée de la modalité déontique. En Xénophon, *Cyropédie*, 4.2.40.2, la négation est très probablement entraînée par la structure hypothétique (εἰ μή).

15. Bishop (1899, p. 9) rejette avec raison l'explication selon laquelle la négation non assertive serait due à un rapprochement avec les formes injonctives. Lorsque l'adjectif verbal a réellement une valeur injonctive, ce qui est possible, c'est la négation assertive qui est employée, sans contre-exemple (voir C. Denizot, 2011, p. 400-404).

16. Autres exemples : Platon, *Alcibiade* 2 149c7, *Lachès* 185d2, *Protagoras* 314a7, *Parménide* 128e1, *République* 392a4 ; Démosthène 19.94.3, 23.140.9.

- (3) Platon, *Criton* 46b3 : σκοπεῖσθαι οὖν χρή ἡμᾶς εἴτε ταῦτα
πρακτέον εἴτε μή : « il faut donc que nous examinions si cela doit
être fait ou non »

εἴτε	ταῦτα	πρακτέον	εἴτε	μή
« et si »	« cela »	« faire »	« et si »	négation
	(démonstratif, neutre pluriel)	+ adjectif verbal (neutre singulier)		non assertive

Par contraste, on rencontre des disjonctions avec la négation assertive, y compris chez le même auteur, comme le montre l'exemple (4) :

- (4) Platon, *Protagoras* 313a4 : (« si tu voulais confier la formation de ton
corps à quelqu'un »), πολλὰ ἄν περιεσκέψω εἴτ' ἐπιτρεπτέον εἴτε οὐ
« tu examinerais longuement s'il faut le confier ou non »

εἴτε	ἐπιτρεπτέον	εἴτε	οὐ
« et si »	« confier » + adjectif verbal (neutre singulier) ¹⁷	« et si »	négation assertive

Comment expliquer la possibilité de trouver les deux négations dans ce type de contexte, étant entendu que c'est la présence d'une négation non assertive qui doit nous surprendre ?

2.2. Une hypothèse explicative

Pour répondre à cette question, il est éclairant d'observer l'emploi des négations avec les verbes déontiques :

- (5) Isocrate, *Panégérique* 162.4 : Ἀπὸ δὲ Κνίδου μέχρι Σινώπης Ἕλληνας
τὴν Ἀσίαν παροικοῦσιν, οὓς οὐ δεῖ πείθειν ἀλλὰ μὴ κολύειν πολεμεῖν :
« Et de Cnide jusqu'à Sinope, sont établis en Asie des Grecs qu'il ne
faut pas convaincre de combattre, mais ne pas empêcher de combattre »

οὐ	δεῖ	πείθειν	ἀλλὰ	μὴ	κολύειν	πολεμεῖν
négation assertive	« il faut »	« persuader » (infinitif)	« mais »	négation non assertive	« empêcher » (infinitif)	« combattre » (infinitif)

Cet exemple montre l'emploi de deux négations différentes avec les verbes déontiques : le verbe déontique lui-même est nié par la négation

17. On remarquera la différence de nombre entre l'adjectif verbal et le démonstratif, ce qui signifie que celui-ci est l'objet d'un adjectif verbal impersonnel. Si l'adjectif verbal avait été au neutre pluriel, nous aurions interprété le démonstratif comme sujet. Cette possibilité provient de ce que l'adjectif verbal est indifférent à la diathèse.

assertive où alors que la proposition à l'infinitif, c'est-à-dire le contenu propositionnel qui est modifié par la modalité déontique, peut être niée par une négation non assertive : comme on peut s'y attendre, « il ne faut pas que... » suppose en grec une négation assertive, alors que « il faut que... ne... pas » implique une négation non assertive. Dans ces conditions, on peut faire l'hypothèse que cette distinction entre négation assertive et négation non assertive se retrouve dans l'emploi de l'adjectif verbal d'obligation. Mêlant dans la même forme modalité déontique et contenu propositionnel soumis à cette modalité, on devrait pouvoir en théorie employer une négation assertive lorsque c'est la modalité déontique qui est niée et la négation non assertive lorsque le contenu propositionnel est nié. En pratique, la nuance est souvent infime entre les deux expressions et c'est par défaut la négation assertive, portant sur la modalité déontique, qui est employée. Cependant dans les cas de disjonction, certains auteurs ont pu ressentir le besoin d'insister sur le fait qu'ils niaient le contenu propositionnel et non la modalité déontique.

Pour vérifier ce que signifie cette hypothèse, on peut reprendre les exemples (3) et (4) qui illustrent un cas de disjonction avec une négation non assertive (3) et avec une négation assertive (4). D'après notre hypothèse, l'emploi d'une négation non assertive μή doit signifier « s'il faut p ou non- p », puisque la modalité déontique n'est pas niée : un procès est nécessaire et le choix entre p et non- p est donc ouvert. En revanche, l'emploi d'une négation assertive où doit signifier « s'il faut p ou s'il ne faut pas p » : le débat est centré sur p qui est probablement préconstruit dans le contexte. Un examen des contextes pour les sept exemples que nous avons relevés corrobore cette hypothèse.

On peut l'illustrer en faisant simplement contraster les exemples (3) et (4). Dans l'exemple (4), tout le débat antérieur porte sur la personne à qui il faut confier le soin de son âme ; Socrate propose une comparaison avec le soin du corps. Dans ce cas, le jeune homme qui souhaite se former ne choisit pas son maître à la légère mais il examine soigneusement les spécialistes potentiels. Le débat porte ici sur la modalité déontique et non sur le procès : « confier son corps » (ou son esprit) est un procès qui n'est pas remis en cause, seules sont douteuses les modalités. La négation assertive porte donc sur la modalité déontique elle-même, ce qu'illustre une traduction plus explicite : « tu examinerais longuement s'il faut ou s'il ne faut pas le confier ». Dans l'exemple (3), Criton vient de proposer à Socrate d'organiser son évasion, afin que celui-ci échappe à son procès qui lui sera d'ailleurs

fatal. La réponse de Socrate (dont (3) fait partie) invite Criton à bien réfléchir aux implications d'une telle fuite : s'enfuir ou ne pas s'enfuir, telle est la question. On peut traduire plus explicitement « il faut que nous examinions s'il faut le faire ou ne pas le faire ». La négation porte bien sur le contenu propositionnel, et de fait l'opinion de Socrate est qu'il ne faut pas s'enfuir. L'emploi de la négation non assertive est une manière subtile d'indiquer que *p* (s'enfuir) n'est pas le seul horizon, mais que non-*p* (attendre une possible condamnation) peut tout aussi bien être l'objet d'un devoir.

La distinction entre les emplois des deux négations peut sembler bien subtile, mais il faut garder à l'esprit que l'emploi de la négation non assertive (qui constitue l'emploi marqué) est rare et limité à quelques auteurs, Platon et Démosthène d'après nos relevés. On peut considérer cet emploi marqué comme l'exploration d'une possibilité sans lendemain en grec ancien. Notre hypothèse explicative reçoit cependant quelque soutien dans d'autres particularités de l'adjectif verbal d'obligation.

2.3. Quelques éléments en faveur de cette hypothèse

Notre hypothèse pour expliquer la répartition entre négation assertive et non assertive dans les disjonctions impliquant un adjectif verbal d'obligation repose sur l'idée que l'on doit pouvoir disjoindre la modalité déontique (matérialisée par le suffixe *-τέος*) du contenu propositionnel (incarné par la base verbale). Cette distinction semble faite par les locuteurs grecs, ou au moins certains d'entre eux, comme le montrent deux phénomènes.

Tout d'abord, il peut arriver, même si ce n'est pas fréquent, que l'adjectif verbal d'obligation entraîne un infinitif, c'est-à-dire se comporte comme un verbe modal comme *χρή* ou *δεῖ*. Goodwin mentionne un exemple que nous donnons en (6)¹⁸. On remarquera qu'il s'agit d'un exemple de Platon, extrait de la même œuvre qui nous a fourni un exemple particulièrement net d'emploi polémique de la négation non assertive :

- (6) Platon, *Criton* 51b8 : (les devoirs de la cité sont contraignants) : [...]
 ποιητέον ταῦτα, καὶ τὸ δίκαιον οὕτως ἔχει, καὶ οὐχὶ
 ὑπεικτέον οὐδὲ ἀναχωρετέον οὐδὲ λειπτέον τὴν τάξιν, ἀλλὰ

18. « A sentence sometimes begins with an impersonal verbal in *-τέον* and is continued with an infinitive, the latter depending on *δεῖ* [i.e. le verbe modal « il faut »] implied in the verbal » (1897, § 925).

καὶ ἐν πολέμῳ καὶ ἐν δικαστηρίῳ καὶ πανταχοῦ ποιητέον ἃ ἄν κελεύῃ ἢ πόλις καὶ ἢ πατρις ἢ πεῖθειν αὐτὴν ἢ τὸ δίκαιον πέφυκε : « [...] il faut agir [adjectif verbal] ainsi, c'est là qu'est la justice, et il ne faut pas se retirer [adjectif verbal] ni reculer [adjectif verbal], ni abandonner [adjectif verbal] sa place, aussi bien à la guerre que dans un tribunal, et partout il faut faire [adjectif verbal] ce qu'ordonnent la cité et la patrie, ou tenter de les persuader [infinitif] par les moyens qu'accorde le droit »

La phrase est caractérisée par une succession d'adjectifs verbaux en –τέον et se termine par un infinitif que l'on ne peut comprendre que comme régi par un verbe modal déontique implicite. Tout se passe comme si la succession d'adjectifs verbaux d'obligation créait un contexte déontique qui pourrait s'appliquer au contenu propositionnel exprimé par un simple infinitif. Reste à comprendre pourquoi Platon n'a pas employé un adjectif verbal pour le dernier verbe¹⁹ ; il est probable que l'explication repose sur une volonté de désambiguïsation à deux niveaux. Tout d'abord, l'adjectif verbal d'obligation neutralise les valeurs aspectuelles, comme nous l'avons déjà mentionné ; or l'emploi d'un infinitif présent se prête à une valeur conative dont rend compte notre traduction. Surtout, l'adjectif verbal neutralise également les oppositions de diathèse ; or le verbe *πεῖθω* qui sert de base à l'adjectif verbal signifie « persuader » à la voix active et « obéir » à la voix moyenne, et l'ambiguïté de l'adjectif verbal peut s'avérer gênante²⁰. Dans ces conditions, on peut comprendre l'emploi d'un infinitif, actif et sur thème de présent, à la place d'un adjectif verbal d'obligation qui ne permet pas ces distinctions. Quoi qu'il en soit, l'infinitif se comprend sous la dépendance de la modalité déontique incorporée dans les adjectifs verbaux précédents.

Un deuxième argument en faveur d'une telle disjonction entre modalité déontique et contenu propositionnel se trouve dans l'expression syntaxique de la personne chargée de réaliser le procès indiqué par un adjectif verbal d'obligation. Comme l'a remarqué Christol (1989), cet argument de l'adjectif verbal est souvent désigné

19. L'adjectif verbal *πειστέον* est attesté, notamment chez Platon (*Hippias majeur* 284b5, *Lachès* 189d4).

20. Comme nous le signale A. Christol, le sens « il faut persuader » pour *πειστέον* est rare (Platon, *République* 421c, ou Aristote, *Métaphysique*, 1010a35) ; dans l'exemple (6), la proposition précédente (« faire ce qu'ordonnent la cité et la patrie ») oriente vers la notion d'obéissance plus que de persuasion et l'adjectif verbal *πειστέον* aurait été particulièrement ambigu dans ce contexte, et probablement interprété comme « il faut obéir ».

par le terme d' « agent » du procès, alors qu'un terme plus exact serait celui de « personne concernée » par le procès. En effet, dans un adjectif verbal d'obligation, et la situation est identique pour l'adjectif verbal latin, deux systèmes actanciels sont concaténés : celui qui est impliqué par la modalité déontique et celui qui est impliqué par la structure argumentale de la base verbale. Ainsi en latin, dans l'expression *Caesari agenda* (« les choses devant être faites par César »), *Caesar* est argument à la fois de la base verbale *age-* (à la diathèse passive) et du morphème *-nda* qui marque l'obligation (au neutre pluriel ici). Ce double statut impose une sélection au niveau des marques segmentales attachées à *Caesar*. Le latin privilégie le datif (d'où *Caesari*) qui indique la personne à qui s'applique l'obligation, mais on trouve également des emplois où la personne concernée est exprimée comme un complément d'agent (à l'ablatif précédé de la préposition *a(b)*). Comme le souligne Christol, le choix d'une marque segmentale de datif masque en réalité une « interface actancielle ».

En grec, c'est sans doute de cette manière que l'on peut interpréter la possibilité déjà citée de trouver un accusatif à la place du datif attendu pour la personne concernée, étant entendu que l'adjectif verbal d'obligation en grec n'est pas exclusivement de diathèse passive. Le datif est le cas attendu pour la personne concernée par l'obligation (c'est le cas avec les verbes modaux $\chi\rho\eta$ ou $\delta\epsilon\iota$ qui se construisent avec un infinitif), alors que l'accusatif peut être interprété comme le premier argument du thème verbal impersonnel (cf. l'emploi de l'accusatif en lien avec l'infinitif dans la « proposition infinitive »), équivalent dans les tournures impersonnelles du nominatif employé comme premier argument des tournures personnelles. Avec un adjectif comme $\pi\omicron\iota\eta\tau\acute{\epsilon}\omicron\nu$ (« il faut faire »), il faudrait en réalité deux expressions de la personne concernée : l'une au datif ($\acute{\upsilon}\mu\iota\nu$ « pour vous », par exemple) pour indiquer à qui s'adresse la modalité déontique, l'autre à l'accusatif ($\acute{\upsilon}\mu\tilde{\alpha}\varsigma$ « vous ») pour indiquer quel est le premier argument de la base verbale « faire » : dans cet énoncé fictif $*\acute{\upsilon}\mu\iota\nu$ [$\acute{\upsilon}\mu\tilde{\alpha}\varsigma$ $\pi\omicron\iota\eta$] $\tau\acute{\epsilon}\omicron\nu$, il faut sélectionner entre l'une des deux possibilités, et c'est le datif qui est sélectionné par défaut²¹. Mais la possibilité de trouver un accusatif, particulièrement pour des participes apposés à la personne concernée implicite, c'est-à-dire pour des syntagmes plus périphériques, montre l'existence de ces deux

21. Cette sélection entre les deux possibilités ne se fait pas seulement par souci d'économie. Des raisons théoriques expliquent également que l'une des deux places seulement soit instanciée (voir Bolkestein 1980, p. 48-58).

structures actanciennes. Cette situation rappelle en fait la construction du français pour les verbes *falloir* et *devoir* , où seulement l'une des deux places actanciennes de premier argument est instancié. Dans *Il faut que vous fassiez* seul le premier argument du verbe « faire » est exprimé, la personne concernée par la modalité déontique n'est pas exprimée ; la situation est exactement inversée dans *Vous devez faire* ; que l'on parle ou non dans ce cas de remontée du sujet, le fait est que seule la place du premier argument du verbe déontique est instanciée. Il semble que la forme synthétique de l'adjectif verbal en grec ancien permette des points de passage entre l'une et l'autre construction.

2.4. Conséquence de l'hypothèse

Si ces remarques sont justes, une telle distinction entre modalité déontique (accompagnée du datif et de la négation assertive) et base verbale (accompagnée de l'accusatif et de la négation non assertive) doit nous permettre d'expliquer le seul exemple que nous avons signalé où l'adjectif verbal d'obligation est nié par la négation non assertive²². Il s'agit d'un vers de Théognis, poète gnomique du VI^e siècle avant notre ère, époque où l'emploi de l'adjectif verbal d'obligation est encore fort rare :

(7) Théognis, *Élégie* 1.689-690 : Οὐ γὰρ πημαίνειν ὅ τε μὴ πημαντέον εἶη / οὐδ' ἔρδειν ὅ τι μὴ λώιον ἦ τελέσαι : « Il ne faut pas faire le mal qui ne doit pas être fait / ni faire ce qu'il est préférable de ne pas achever »

οὐ	γὰρ	πημαίνειν	ὅ τε	μὴ	πημαντέον	εἶη
négation	« il faut »	« endommager »	relatif	nég.	« endommager »	copule
assertive		(infinitif)	(nominatif/ accusatif	non + adjectif verbal (optatif asser. (neutre neutre singulier)		P3) ²³

La première forme déontique est munie d'une négation assertive comme on pourrait s'y attendre alors que la deuxième, l'adjectif verbal, est précédée d'une négation non assertive. Pour expliquer cette situation, il faut d'abord remarquer que la traduction proposée en première analyse pour gloser le texte grec semble tautologique en mettant strictement en parallèle la proposition principale et la relative,

22. Les exemples que nous avons signalés en note 14 (Platon, *Phèdre*, 272b4 et Eschine, *Lettre*, 11.13.9) et expliqués en termes de portée de la négation sont à rapprocher de cet exemple.

23. Le mode optatif employé ici est lié à la subordination.

alors que les moyens syntaxiques diffèrent (expression de la modalité déontique, nature de la négation). Il nous semble que l'on peut améliorer la compréhension de ce vers, et rendre compte de l'emploi d'une négation non assertive devant l'adjectif verbal si l'on admet que l'adjectif verbal cumule deux opérations distinctes, la modalité déontique et un contenu propositionnel. Si nous poursuivons le raisonnement entamé dans les sections précédentes, on peut supposer que dans la proposition principale la négation porte sur la modalité déontique, alors que dans la relative la négation, étant non assertive, doit porter sur le contenu propositionnel. Une traduction plus littérale serait donc : « il n'est pas nécessaire de faire le mal qui doit ne pas être fait » : en somme, personne ne doit faire ce que la morale réprouve. Cette interprétation présente le double avantage de fournir un sens qui n'est pas tautologique tout en rendant compte de l'emploi d'une négation non assertive. Une confirmation de cette interprétation se trouve dans le deuxième vers qui fait écho au premier : dans la proposition relative du vers 690, le comparatif neutre singulier *λῶιον* (« il est préférable ») répond au morphème *-τέον* de l'adjectif verbal, tandis que le contenu propositionnel est exprimé à l'infinitif (*τελέσαι* « accomplir »). Comme c'est le contenu propositionnel qui est nié, la négation non assertive est employée, de façon tout à fait comparable au vers précédent²⁴.

L'examen des négations employées avec l'adjectif verbal d'obligation nous semble révélateur du fonctionnement de la modalité déontique dans cette formation. Celle-ci est synthétique et mêle dans une seule forme un contenu propositionnel et une modalité déontique. Dans la très grande majorité des cas, c'est la modalité déontique qui exerce une pression syntaxique sur le contexte d'emploi (négation assertive, datif de la personne concernée) ; dans de rares cas, certains auteurs et particulièrement Platon, ont fait ressentir la dualité de la forme, notamment avec l'emploi de la négation non assertive quand il est intéressant de faire porter la négation sur le contenu propositionnel, plutôt que sur la modalité déontique.

24. Remarquons cependant que l'emploi du subjonctif dans la relative rend plus plausible la négation non assertive ; dans le vers précédent, l'optatif est lui compatible avec la négation assertive, ce qui rend d'autant plus inattendue la présence de la négation non assertive.

3. EMPLOI DE L'ADJECTIF VERBAL AVEC LE POTENTIEL

Une deuxième particularité de l'adjectif verbal d'obligation, fort peu remarquée, peut éclairer le fonctionnement sémantique de cette forme du point de vue de la modalité. Il s'agit de sa faculté, peu fréquente mais attestée, de se trouver dans un énoncé au potentiel, c'est-à-dire avec une copule à l'optatif accompagnée d'une particule modale (ἄν)²⁵. Dans la mesure où le potentiel en grec exprime généralement la modalité épistémique de la possibilité, on peut se demander comment se combinent ces deux marques de la modalité déontique et épistémique dans le même énoncé. Comment faut-il traduire un énoncé comme (8) :

(8) Platon, *Alcibiade* 104e4 :

Λεκτέον ἄν εἴη
 « dire »+ adjectif verbal (neutre singulier) particule modale copule (optatif P3)

Faut-il traduire « il est possible qu'il faille parler », ou « il faut qu'il soit possible de parler », et quel sens auraient de tels énoncés ?

3.1. Comment penser la combinaison de deux modalités ?

Du point de vue de la logique des modalités, le possible et le nécessaire ne se situent pas sur le même plan. En effet, on peut dire que le nécessaire est vrai dans l'ensemble des mondes possibles, alors que le possible est vrai dans au moins un monde possible. En d'autres termes, le nécessaire inclut le possible²⁶. En logique des modalités, on peut donc penser la possibilité d'une nécessité, mais non la nécessité d'une possibilité. Ce dernier cas serait redondant : ce qui est vrai dans l'ensemble des mondes possibles est *a fortiori* vrai dans au moins un

25. Nous avons relevé les 17 exemples suivants à l'époque classique : Xénophon, *Mémoires* 1.7.2.3 ; 3.11.1.6 ; 4.2.16.1, *Banquet* 3.9.1, *Cyropédie* 3.1.15.6 ; 4.4.5.2, *Économique* 19.9.1 ; Platon, *Alcibiade* 104e4, *Charmide* 158b8 et 158d8, *Théétète* 181b8, *Politique* 260c6, *République* 412b8, *Cratyle* 393c5, *Lois* 715e5, 968c9 ; Dinarque, *Contre Démosthène* 92.1. Notons que la tournure se trouve extrêmement bien représentée après l'époque classique chez Aristote et chez Théophraste. Cette spécialisation dans les textes philosophiques, et plus précisément encore dans le cadre d'une filiation intellectuelle, est remarquable. Il s'agit peut-être, comme nous l'indique A. Christol, d'une sorte de précaution oratoire appréciée dans le registre didactique. Ainsi, dans les *Magna Moralia*, œuvre de l'école d'Aristote, l'adjectif verbal d'obligation à l'optatif est surreprésenté, sans doute par souci d'imitation du style du maître.

26. Voir Gardies (1979).

monde possible. Rien ne nous assure que l'adjectif verbal d'obligation du grec ancien soit la simple expression de la modalité déontique de la logique, ni que le potentiel du grec ancien soit superposable à la modalité épistémique de possibilité au sens logique. Cette approche nous offre cependant une hypothèse pour tenter de comprendre ces exemples. Notons que d'après ce que nous avons discuté dans la section 2, où nous avons vu ce que signifiait syntaxiquement une forme déontique synthétique, cette hiérarchisation des deux modalités nous paraît la plus plausible : si la modalité épistémique est plus périphérique que la modalité déontique, il est probable que ces exemples illustrent une valeur de possibilité d'une nécessité.

Que signifie « la possibilité d'une nécessité » ? Le cas le plus fréquent est celui où le locuteur construit un cadre fictif au sein duquel s'applique la nécessité comme dans (9) :

- (9) Xénophon, *Mémorables* 1.7.2.3 : Ἐνθυμώμεθα γάρ, ἔφη, εἴ τις μὴ ὦν ἀγαθὸς ἀδλητῆς δοκεῖν βούλοιο, τί ἂν αὐτῷ ποιητέον εἴη : « **Supposons**, en effet, dit-il, que [littéralement “si”] quelqu'un, sans être un bon joueur de flûte, veuille le paraître, que pourrait-il avoir à faire ? »
Littéralement : « qu'est-il possible [potentiel] qu'il doive faire [“faire”+adjectif verbal] ? »

Notre traduction est destinée à faire sentir la combinaison des deux modalités, mais il est possible qu'en français la modalité déontique suffise : elle est contextuellement construite dans un monde fictif, ouverte lexicalement par le verbe « supposer » et syntaxiquement par la protase du système hypothétique. Pour reprendre l'explication logique, on peut dire que dans un monde possible (celui du mauvais joueur de flûte prétentieux), l'ensemble des mondes possibles est parcouru (son action nécessaire). Une telle explication permet de rendre compte de douze des dix-sept occurrences relevées. Il peut s'agir comme en (9) d'une nécessité construite à l'intérieur d'une supposition (Xénophon, *Cyropédie* 3.1.15.6, Platon, *Charmide* 158b8, *Lois* 715e5, Dinarque, *Contre Démosthène* 92.1), ou à l'intérieur d'un monde fictif construit par le discours (Xénophon, *Cyropédie* 4.2.16.1, *Mémorables* 4.2.16.1, *Économique* 19.9.1, Platon, *République* 412b8, *Politique* 260c6, *Cratyle* 393c1, *Lois* 968c9). Cette explication n'épuise pas la totalité des exemples car il est nécessaire de ne pas se limiter à la logique mais de prendre en compte les données énonciatives.

3. 2. La prise en compte du niveau énonciatif

Pour reprendre la terminologie de Martin (1987), nous avons pour l'instant considéré les mondes possibles parcourus dans leur totalité ou en partie dans un seul univers de croyance, celui de l'énonciateur. Or il est possible qu'un énoncé soit le reflet de la rencontre entre deux univers de croyance. Dans le cas qui nous occupe, il est possible qu'un locuteur affirme une nécessité (c'est-à-dire le fait que la proposition soit vraie dans l'ensemble des mondes possibles dans son univers de croyance) qui est elle-même soumise à une possibilité dans l'univers de croyance de son interlocuteur. C'est le cas de l'exemple (8) que nous citons en introduction de cette section et que nous resituons dans son contexte en (10) :

(10) Platon, *Alcibiade*, 104e : (Alcibiade vient d'exprimer son désir d'écouter Socrate)

(ΣΩΚΡΑΤΗΣ) Ἀκούσῃ μὲν ἄρα μου, ὡς τὸ εἰκός, προθύμως, εἶπερ, ὡς φῆς, ἐπιθυμεῖς εἰδέναι τί διανοοῦμαι, καὶ ὡς ἀκουσομένῳ καὶ περιμενοῦντι λέγω.

(ΑΛΚΙΒΙΑΔΗΣ) Πάνυ μὲν οὖν· ἀλλὰ λέγε. (ΣΩΚΡΑΤΗΣ) Ὅρα δὴ· οὐ γάρ τοι εἶη ἂν θαυμαστὸν εἶ, ὥσπερ μόγις ἠρξάμην, οὕτω μόγις καὶ παυσαίμην.

(ΑΛΚΙΒΙΑΔΗΣ) Ὡγαθὲ λέγε· ἀκούσομαι γάρ. (ΣΩΚΡΑΤΗΣ) **Λεκτέον ἂν εἶη.**

« (Socrate) Alors tu vas m'écouter, apparemment, de bonne grâce, si du moins, comme tu le dis, tu veux savoir ce que je pense et je parle comme si tu allais écouter et rester. (Alcibiade) Tout à fait ! Mais commence à parler. (Socrate) Eh bien, prends garde, car il ne serait pas étonnant que, de même que je me suis mis à parler avec peine, je m'arrête aussi difficilement. (Alcibiade) Parle mon bon, car je t'écouterai. (Socrate) Il est possible [potentiel] que je doive parler [adjectif verbal] ».

Le contexte est clair : Socrate ne fait aucune confiance en l'attention d'Alcibiade et le début de son discours proprement dit est l'objet d'une véritable négociation avec son interlocuteur. Dans l'univers de croyance d'Alcibiade, le discours de Socrate est désormais possible ; c'est dans le cadre de ce point de vue que Socrate reconnaît la nécessité de son discours. On pourrait traduire moins littéralement, mais en détachant encore les deux modalités : « j'admets qu'il va falloir que je parle ». La traduction littéraire de M. Croiset, traducteur de la CUF, reprend plus élégamment cette idée sans que l'on puisse distinguer dans

son énoncé la modalité déontique et la modalité épistémique : « Bon ; alors, causons »²⁷.

Une variante de ce type d'emploi existe quand la nécessité est suscitée par les propos de l'interlocuteur. Pour le locuteur, la nécessité d'un procès *p* devient possible en s'appuyant sur ce que dit son interlocuteur. Pour illustrer ce cas de figure :

- (11) Xénophon, *Banquet* 3.9.1 (les convives viennent de demander à Antisthène ce qui faisait sa fierté) : Ἐπὶ πλούτῳ, ἔφη. Ὁ μὲν δὴ Ἑρμογένης ἀνήρετο εἰ πολὺ εἶη αὐτῷ ἀργύριον. Ὁ δὲ ἀπώμοσε μὴδὲ ὀβολόν. – Ἄλλὰ γῆν πολλὴν κέκτησαι; – Ἴσως ἄν, ἔφη, τούτῳ ἰκανὴ γένοιτο ἐγκονίσασθαι. – **Ἀκουστέον ἄν εἶη** καὶ σοῦ. « De ma richesse, dit-il » Hermogène lui demanda s'il avait beaucoup d'argent ; et lui assura « Pas même une obole ». – Mais tu possèdes beaucoup de terre ? – Peut-être, dit-il, suffisamment pour couvrir ce jeune homme de poussière. – Il est possible [potentiel] qu'il faille t'écouter [adjectif verbal] toi aussi.

Les réponses paradoxales d'Antisthène créent une attente : la nécessité de l'écouter est suscitée par le monde possible ouvert par ses propos inattendus. C'est l'interlocution qui ouvre une possibilité perçue par le locuteur, au sein de laquelle celui-ci inscrit son sentiment d'une nécessité²⁸.

3. 3. La hiérarchie des deux modalités

En prenant en compte les données énonciatives, on se rend compte que les deux modalités ne sont pas seulement hiérarchisées parce qu'elles sont associées dans un ordre non réversible, mais également parce qu'elles ne portent pas tout à fait sur le même niveau de l'énoncé. Autant la modalité déontique porte sur le rapport des actants au procès, autant la modalité épistémique porte sur l'énonciation elle-même. L'adjectif verbal indique un lien de nécessité qui unit les actants (explicites ou non) au procès ; le potentiel modalise l'énonciation en la

27. Emploi comparable : Platon, *Théétète*, 181b8.

28. L'exemple de Platon, *Charmide* 158d8 relève du même calcul des modalités. Il en va de même en Xénophon, *Mémoires* 3.11.1.6 où on peut penser que l'ajout du potentiel permet au locuteur de se retrancher derrière l'univers de croyance de son interlocuteur : ayant entendu parler d'une femme peu farouche dont tous vantaient la beauté de façon hyperbolique, Socrate dit Ἴτέον ἂν εἶη θεασομένου (« Il est possible qu'il faille aller voir ») : faire dépendre cette nécessité de l'opinion partagée par les autres est une manière de rendre la démarche plus licite.

présentant comme possible. Il pourrait être traduit par « on peut dire que », voire par un adverbe de phrase comme « peut-être » : les deux modalités ne s'exercent pas au même niveau de l'énoncé. On peut dire que dans de tels énoncés, la modalité déontique est *de re* (elle porte sur la qualification des référents), alors que la modalité épistémique est *de dicto*, puisqu'elle porte sur la manière de présenter l'énoncé.

Cette hiérarchie des deux modalités n'est pas sans rappeler l'analyse qui est faite des doubles modaux en anglais. Dans certaines variétés non standard de l'anglais (essentiellement parlées dans le Nord de l'Angleterre et en Écosse d'une part, et dans le Sud et le Sud-Est des États-Unis d'autre part), toutes sortes de combinaisons sont attestées : *you could must*, ou *might could* ou *may can*, entre autres. L'explication habituelle de ces tournures repose sur l'idée que le premier verbe modal illustre une modalité *de dicto* (*epistemic modality* dans la tradition grammaticale anglophone) et le second une modalité *de re* (*root modality*). Ainsi, Brown (1991, p. 77) glose une tournure à double verbe modal comme *He could must do it* par *It is possible that he must do it*. En anglais standard, la valeur du premier verbe modal serait exprimée par un adverbe incident à l'énoncé, comme *perhaps*. Larroque (2010) combine cette analyse bien admise à des critères énonciatifs :

Le premier modal fonctionne comme auxiliaire, en ce sens qu'il localise la relation prédicative par rapport au locuteur, il a une fonction énonciative. [...] En revanche, le second modal, dont la fonction se rapproche des verbes lexicaux s'applique au niveau du contenu discursif. Il relie le prédicat au sujet. (Larroque, 2010, p. 130).

Ainsi dans *You may can find more information*, le groupe *you can* + prédicat caractérise le sujet en lui attribuant une capacité, tandis que le premier modal *you may* présente cette caractérisation comme contingente²⁹. On comprend alors que l'ordre des deux verbes modaux soit contraint dans ce type de construction.

La situation du grec ancien dans les énoncés comportant un adjectif verbal d'obligation au potentiel nous semble donc comparable. On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, de trouver la modalité *de dicto* (liée au possible) renforcée par un adverbe de phrase comme *δήπου* (« sans doute », Platon, *Lois* 968c9) ou par une incise comme *καί μοι δοκεῖ* (« et me semble-t-il », Platon, *Charmide* 158d8)³⁰. Bien que les verbes

29. Voir Larroque (2010, p. 124).

30. L'analyse d'A. Christol sur ce dernier exemple diffère de la nôtre : selon lui, cette

modaux comme δεῖ ou χρῆ soient moins aisés à manier dans la mesure où ils n'expriment pas toujours une modalité déontique *de re*³¹, on trouve quelques exemples de ces verbes au potentiel³². Dans ce cas, la modalité *de dicto* peut être renforcée par un adverbe incident à l'énoncé comme ἴσως « peut-être »³³.

Dans ces conditions, il nous semble que l'on peut expliquer un exemple de Platon qui paraît redondant dans la mesure où il présente deux expressions de la modalité déontique, l'une sous la forme du verbe modal δεῖ, l'autre sous la forme de l'adjectif verbal :

- (12) Platon, *République*, 535a4 : Μέμνησαι οὖν τὴν προτέραν ἐκλογὴν τῶν ἀρχόντων, οἷους ἐξελέξαμεν; Πῶς γάρ, ἦ δ' ὅς, οὐ; Τὰ μὲν ἄλλα τοίνυν, ἦν δ' ἐγώ, ἐκείνας τὰς φύσεις οἷου **δεῖν ἐκλεκτέας εἶναι** τοὺς τε γὰρ βεβαιωτάτους καὶ τοὺς ἀνδρειοτάτους προαιρετέον, καὶ κατὰ δύναμιν τοὺς εὐειδεστάτους : « Te rappelles-tu donc du premier choix que nous avons fait des chefs, et lesquels nous avons choisis ? Comment ne pas s'en souvenir, dit-il ? Eh bien, en ce qui concerne le reste, dis-je, pense bien qu'**il faut que les natures suivantes soient choisies** [littéralement “doivent être choisies”] : il faut choisir les plus fermes, les plus courageux et autant que possible les plus beaux ».

τὰς φύσεις	οἷου	δεῖν	ἐκλεκτέας	εἶναι
« les natures »	« penser »	« devoir »	« choisir »	copule
(accusatif pluriel)	(impératif P2)	(infinitif)	+ adjectif verbal	infinitif
			accusatif pluriel	

incise (« me semble-t-il ») relève de la modalité *de dicto* (l'avis de Socrate n'engage que lui), alors que l'ensemble formé par l'adjectif verbal d'obligation et le potentiel relèverait de la modalité *de re* (l'obligation au sein d'un monde possible). Dans les deux analyses, c'est la présence de trois marques de la modalité qui incite à des regroupements.

31. Voir sur ce sujet les analyses de Ruiz Yamuza (2008).
 32. Les exemples de tels verbes (avec leur valeur déontique) au potentiel sont assez rares, si l'on prend en compte le grand nombre des attestations de ces lexèmes, par rapport aux adjectifs verbaux d'obligation. On remarquera que ce sont toujours les mêmes auteurs qui sont concernés, bien que la recherche effectuée grâce au *T.L.G.* ait porté sur tous les auteurs de l'époque classique. Avec δέοι ἄν, Xénophon, *Helléniques* 3.3.2.5, *Mémorables* 2.3.5.3 ; 3.1.10.1 ; 3.11.3.8, *Économique* 17.14.5, *Cyropédie* 6.1.20.4 ; 7.5.25.5 ; Platon, *Lachès* 182e4, *République* 395c2. Avec δέον ἄν Platon, *Lois* 713b5, 793e5, 796c7, 800e1, 802e1. Avec χρεῖη ἄν Platon, *Lois* 633a7.
 33. Ainsi Xénophon, *Mémorables* 2.3.5.3 (ἴσως ἄν δέοι) ou Platon, *Lois* 633a7 (ἴσως γὰρ ἄν οὕτω χρεῖη).

La construction qui nous intéresse s'analyse syntaxiquement de la façon suivante : dépendant d'un verbe « penser », le verbe modal δεῖ à l'infinitif entraîne une complétive, sous la forme d'un *Accusativus cum infinitivo* impliquant un adjectif verbal d'obligation. La construction peut paraître redondante et de fait certains traducteurs ne traduisent que l'une des deux formes déontiques³⁴. Si nous poursuivons notre hypothèse sur la double modalité, nous pouvons expliquer cet énoncé en distinguant deux niveaux : au niveau *de re*, l'adjectif verbal permet de nous renseigner sur l'argument τὰς φύσεις (« les natures [des chefs] »), en qualifiant leur choix de nécessaire ; au niveau *de dicto* et au niveau énonciatif, le verbe modal donne ce choix nécessaire comme une obligation découlant du contexte. La discussion antérieure contraint le choix des chefs. Nous pouvons donc (sur)traduire l'énoncé pour faire sentir la nuance de la façon suivante : « il découle forcément (δεῖν) que l'on doit choisir (ἐκλεκτέας) les natures suivantes »³⁵. Ce type de tournure semble extrêmement rare³⁶.

CONCLUSION

Notre étude porte sur deux phénomènes rares liés à l'adjectif verbal d'obligation du grec ancien, l'emploi de la négation non assertive, particulièrement dans les disjonctions, et l'emploi du potentiel (c'est-à-dire de l'optatif et de la particule modale) ; il nous semble cependant que, pour rares qu'ils soient, ces deux phénomènes sont révélateurs des particularités modales de l'adjectif verbal du grec. Nos observations nous invitent à distinguer trois niveaux. L'adjectif verbal d'obligation amalgame une prédication et une modalité déontique *de re*. C'est le niveau de la modalité déontique qui domine syntaxiquement, comme le montre le fait que la personne concernée par le procès est normalement exprimée au datif. Il existe cependant des traces du niveau prédicatif, avec les occurrences où la personne

34. Cf. par exemple Chambry (1965) en français, Kurz (1971) en allemand, ou Gómez Robledo (2000) en espagnol.

35. À notre connaissance, dans son édition de 1963, Adam est le seul à affirmer nettement que les deux formes ne sont pas redondantes. Il glose de la façon suivante : « *I would have you suppose that it must be those natures which are to be selected* ». Ce n'est peut-être pas un hasard que ce soit un auteur anglophone qui ait le sentiment d'une telle distinction.

36. A. Christol nous signale une imitation par Eusèbe de Césarée, auteur chrétien du début du IV^e siècle de notre ère (*Histoire ecclésiastique* 3.27.4 et 6.3.10), dans deux passages qui peuvent être analysés comme des imitations de Platon. Il n'est pas exclu que certains exemples ne nous soient pas accessibles car corrigés par des copistes ou des éditeurs puristes.

concernée (et plus souvent le participe co-référent de la personne concernée) est exprimée à l'accusatif, ou avec les emplois de la négation non assertive dans les disjonctions (puisque la prédication est sous la portée d'une modalité déontique). À ces deux niveaux s'ajoute le niveau énonciatif : l'ensemble peut être asserté, comme le prouve l'emploi de la négation assertive pour ces emplois, ou peut être soumis à une modalité *de dicto* comme le montre l'emploi du potentiel. On peut représenter ces distinctions sous la forme du tableau suivant :

	Niveau énonciatif	Niveau modal	Niveau prédicatif
Marques possibles	--	Datif de la personne concernée	Accusatif de la personne concernée
	Négation assertive	Négation non assertive	
	Potentiel	--	

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BERNADETE S., 1965: « Χρή and δεῖ in Plato and others », *Glotta* 43, p. 285-298.
- BISHOP Charles Edward, 1899: « The Greek Verbal in -TEO », *American Journal of Philology* 20, I p. 1-21, II p. 121-138, III p. 241-253.
- BOLKESTEIN A. Machtelt, 1980: *Problems in the Description of Modal Verbs, an Investigation of Latin*, Assen, Van Gorcum.
- BROWN Keith, 1991: « Double modals in Hawick Scots ». In: P. Trudgill et J. K. Chambers (éds.), *Dialects of English. Studies in grammatical variation*, London, New York, Longman, p. 74-103.
- CHRISTOL Alain, 1989 : « Pour une typologie de l'obligation II. *Datiuus auctoris* ou personne concernée ? ». In : M. Lavency et D. Longrée (éds.), *Actes du V^e Colloque de Linguistique latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters, p. 67-75.
- CHRISTOL Alain, 1994 : « Participe apposé à un verbal d'obligation : datif ou accusatif ? ». In : B. Jacquiod (éd.), *Cas et Prépositions en grec ancien. Contraintes syntaxiques et interprétations sémantiques*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, p. 63-72.
- CHRISTOL Alain, 2000 : « Verbal d'obligation et thèmes de futur en grec », *Verbum* 22/3, p. 241-250.
- DENIZOT Camille, 2011 : *Donner des ordres en grec ancien. Étude linguistique des formes de l'injonction*, Mont-Saint-Aignan, Publications des Universités de Rouen et du Havre.
- DÍAZ DE CERIO DÍEZ Mercedes, 1997: « Modalidad y estructura del adjetivo verbal en -τέος en Aristófanes ». In: A. López Eire (éd.), *Sociedad*,

- Política y Literatura: Comedia Griega Antigua*, Salamanca, Logo, p. 249-263.
- GARDIES Jean-Louis, 1979 : *Essai sur la logique des modalités*, Paris, PUF.
- GILDERSLEEVE Basil Lanneau, 1900: *The syntax of the simple sentences embracing the doctrine of the Moods and the Tenses* = 1980, *Syntax of Classical Greek, from Homer to Demosthenes*, Groningen, Bouma's Bockhuis.
- GOODELL T., 1914: « Χρή and δεῖ », *The Classical Quarterly*, p. 91-102.
- GOODWIN William W., 1897: *Syntax of the moods and tenses of the Greek verb*, London, Macmillan.
- KÜHNER Raphael et GERTH Bernhard, 1904 [= Kühner-Gerth]: *Ausführliche Grammatik der griechischen Sprache*, Hannover, Hahn.
- LARROQUE Patrice, 2010 : « Les doubles modaux anglais, témoins d'un changement de catégories », *Anglophonia* 28, p. 117-134.
- MARTIN Robert, 1987 : *Langage et croyance. Les « univers de croyance » dans la théorie sémantique*. Bruxelles, Mardaga.
- REDARD Georges, 1953 : *Recherches sur χρή, χρήσθαι, étude sémantique*, Paris, Honoré Champion.
- POULTNEY James W., 1963: « Studies in the Syntax of Attic Comedy », *American Journal of Philology* 84, p. 359-376.
- RUIZ YAMUZA Emilia, 2008: *Tres Verbos que significan « Deber » en Griego antiguo*, Saragosse : Libros Pórtico.
- SCHWYZER Eduard, DEBRUNNER Albert, 1958: *Griechische Grammatik II*, München, C. H. Beck.
- T.L.G.* = *Thesaurus Linguae Graecae* (University of California, Irvine): <http://www.tlg.uci.edu/>
- WILLI Andreas, 2009: « Zu Ursprung und Entwicklung der griechischen Verbaladjektive auf -τέος », *Rivista di filologia e di istruzione classica* 137/1-2, p. 7-22.